Vos questions / nos réponses

Alcoolisme

Par Profil supprimé Postée le 26/09/2011 16:51

> Bonjour, ma mère est alcoolique depuis de nombreuses années suite au deces de mon pere il y a 15 ans, et son état s'est empiré au fil des années. Elle avait bien arrété mais a repris et désormais elle ne sort plus de chez elle, s'alimente mal, boit puis dort, ne se lave plus, ne sort plus ses 2 petits chiens. Elle refuse même toute compagnie, ma soeur et moi essayant d'aller la voir régulièrement, mais elle annule au dernier moment. Lorsque je lui parle de son alcoolisme, elle nie puis le reconnait puis affirme que ce n'est pas tous les jours. Elle n'a pas d'amis, ne voit personne, s'isole. Je suis désemparée face à la situation, j'habite à 4h de route et je ne peux la voir tous les jours. Son médecin généraliste est tres complaisant, personne ne m'aide, nous sommes dans l'impasse. Une HDT serait elle efficace dans la mesure où elle refuse l'aide de quiconque, rejette toutes les mains tendues, ne fait plus d'effort. La forcer à aller en cure provoquerait il quelquechose??? Quels sont les solutions efficaces face à cette situation si douloureuse pour elle comme pour ma soeur et moi. Merci

---

Mise en ligne le 27/09/2011

Bonjour,

Vivre aux côtés d'une personne qui consomme de l'alcool peut être difficile et source de souffrance. Lorsque c'est le cas, il est important de pouvoir être soutenu. Il existe des lieux qui viennent en aide aux personnes alcooliques mais il arrive que la personne qui boit ne soit pas encore prête à se faire aider. Cela nécessite bien souvent un certain temps pour que la personne puisse accepter et reconnaitre avoir un problème avec l' alcool, parfois même, il n'est pas possible d'en parler avec elle. Cela peut être très difficile pour les proches, et c'est pourquoi les centres qui aident les personnes alcooliques sont là aussi pour soutenir la famille, l'entourage.

Aussi, vous ne pouvez pas forcer votre mère à se soigner si elle n'en a pas envie. L'HDT reste une possibilité mais il s'agit plus d'une mesure de protection qui vous permettra de "souffler" et de moins vous inquiéter du moins temporairement, que réellement d'une mesure de soin ou elle va travailler sur les raisons qui la poussent à consommer. De plus, l'HDT se fait en unité psychiatrique. Votre mère risque donc d'être confrontée et en contact avec des personnes présentant une pathologie psychiatrique parfois lourde.

Peut- être pourriez vous essayer de lui parler des groupes d’entraide. Ils accueillent, écoutent et accompagnent les personnes en difficulté avec l'alcool, et leur entourage,dans leurs difficultés, de la prise de

décision d’arrêter jusqu’à l’abstinence. Ces associations (par exemple, "Les Alcooliques Anonymes"), composées de personnes bénévoles, fonctionnent sur le mode du parrainage et proposent des groupes de parole mais cette démarche repose sur la libre adhésion de votre mère aux soins. En nous indiquant son département, nous pourrions sans doute vous citer des adresses de groupes d'entraide proches de chez elle.

Si elle refuse l'aide de professionnels ou si elle ne reconnaît pas sa consommation d'alcool, nous vous invitons à appeler Drogues Info Service au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe). Vous pourrez ainsi être aidé dans la recherche de pistes permettant de dénouer la situation. Vous pouvez également contacter le centre de soin dont vous trouverez les coordonnées plus bas afin d'y trouver du soutien pour vous-même et votre soeur.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Association Addictions France 50 - CSAPA d'Avranches

24 Avenue du Quesnoy
St MARTIN DES CHAMPS
50300 AVRANCHES

Tél : 02 33 58 63 04
Site web : //addictions-france.org/etablissements/csapa-davranches/
Accueil du public : Du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Fermeture le mardi matin
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous : jeunes entre 12 et 25 ans avec/sans entourage.
Autre : Dépistage TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) pour le VIH, VHC et les hépatites B.

Voir la fiche détaillée